

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1431

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« départemental »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 36 :

« pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active résidant dans son département ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.